



Séance du 21 juin 2024

N° : CS-21062024-2b

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un du mois de juin à quatorze heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel Planté (salle Henri Lavielle) du Département des Landes, en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 12
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes Pour : 24
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} BERGEROO, LAGORCE, M. LABRUYERE.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, PUJOS, WEBER, VERDIER-SLAWINSKI, MM. DULER, FAISSOLLE, D'INCAU, MORICHERE, DOMET.

Ayant donné pouvoir :

M. DELPUECH ayant donné pouvoir à M^{me} BERGEROO, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. D'INCAU, M. DELAVOIE ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, Mme LARREZET ayant donné pouvoir à M. LABRUYERE, M. IUNG ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} VERDIER-SLAWINSKI.

Absents excusés :

M^{mes} DOUSTE, SEYS, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, BRETHES, SAINT JOURS, BOIREAU.

Absent : /

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, ESCARPIT, M. LASALA (Conseil départemental - Secrétariat Général - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités),



M^{me} GUILLET, MM. MOZAS, ALBIN, ZUAZO, MENGIN, LE GALL (Conseil départemental - Direction de l'Environnement - DGA Transitions Ecologique, Energétique et Mobilités).

N° CS-21062024-2b

VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de Madame Muriel LAGORCE,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif au titre de l'exercice 2023, dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion de Mme la Payeuse départementale et se présentent comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>PREVU (BP + BS)</i>	<i>REALISE</i>
<i>Section de fonctionnement</i>		
Dépenses	205 857,76	155 195,88
Recettes	205 857,76	162 898,32
Déficit reporté		14 396,76
<i>Résultat cumulé</i>	0,00	- 6 694,32
<i>Section d'investissement</i>		
Dépenses	798 327,00	366 590,03
Recettes	1 050 710,39	176 006,73
Excédent reporté		344 453,39
<i>Résultat cumulé</i>	252 383,39	153 870,09

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.